



Groupe communiste & citoyen du Conseil de Paris

Conseil de Paris des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025

Amendement relatif aux suppressions de postes de Professeurs de la Ville de Paris

Rattaché à la DFA 69 - Budget primitif emplois pour l'exercice 2026.

Déposé par Jean-Noël Aqua, Raphaëlle Primet, Ian Brossat et les élu-es du Groupe Communiste et Citoyen

Considérant le travail important effectué par les Professeur.es de la Ville de Paris (PVP) pour développer dans les écoles parisiennes les disciplines que sont l'EPS, les arts plastiques et l'éducation musicale ;

Considérant les contraintes liées à cette profession, relatives notamment au déplacement d'une école à l'autre ;

Considérant le manque de postes dont souffre le corps des PVP ;

Considérant que, du fait de ce manque de postes, les représentants du personnel ont souligné que les PVP disposent d'un temps insuffisant pour préparer leurs séances lorsqu'ils changent d'établissement ;

Considérant que ce manque de poste a également pour effet de généraliser les heures supplémentaires obligatoires ;

Considérant que l'équivalent de 35 postes sont pourvus en totalité sur des heures supplémentaires annuelle ;

Considérant que les organisations représentatives identifiaient à 70 le nombre de postes supplémentaires nécessaires avant la suppression de 16 postes à la rentrée 2024 ;

Considérant le vœu du groupe communiste et citoyen, adopté au conseil de Paris d'octobre 2024 où la Ville s'engage à revenir sur ces 16 suppressions de postes en 3 ans et à étudier la création d'une brigade de remplacement ;

Considérant que le projet de budget primitif 2026 programme la suppression de 20 postes supplémentaires de PVP ;

Considérant que ces suppressions vont exactement en sens inverse du vœu voté par le conseil de Paris après avis positif de l'exécutif ;

Considérant qu'au-delà d'une meilleure fluidité et d'une réduction des heures supplémentaires obligatoires, l'augmentation du nombre de postes permettrait le dédoublement des classes de CP-CE1 dans les quartiers politique de la ville et les zones REP et REP+ ;

Sur proposition de Jean-Noël Aqua, Raphaëlle Primet, Ian Brossat et des élu-es du Groupe Communiste et Citoyen, le budget emploi pour l'exercice 2026 est amendé comme suit :

Les effectifs de la fonction 2 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » de la Ville de Paris sont modifiés de sorte à supprimer les 20 suppressions de postes.

La dépense correspondante sera gagée sur la diminution du forfait communal accordé aux écoles élémentaires sous contrat d'association.